

La Maison d'accueil des adolescents du Village d'enfants SOS de Plaisir

<p>RÉSUMÉ</p> <p>Le projet et ses objectifs</p> <p>Né de constats sur les ruptures de placement à l'adolescence, ce dispositif vise à permettre aux jeunes accueillis de s'autonomiser progressivement, en préservant les liens affectifs avec leurs fratries et leurs mères SOS (ou assistantes familiales).</p> <p>Cadre et modalités d'intervention</p> <p>À partir de 11 ans et dans le cadre d'un projet individualisé, les jeunes peuvent être accueillis temporairement et de façon souple dans cette maison autonome à l'extérieur du Village d'enfants. La tranche d'âge principalement concernée se situe entre 14 et 18 ans. Tous les adolescents, accueillis en famille d'accueil ou au village, n'ont pas besoin de passer par ce dispositif qui permet de prévenir la répétition de situations de crise et de faire l'expérience de l'autonomie. La prise en charge, de type internat de semaine, met l'accent sur l'apprentissage des différents niveaux d'autonomie (administrative, pratique, affective, sanitaire...), sur la sociabilité et sur la scolarité, ce qui est favorisé par la présence d'une éducatrice scolaire, de bénévoles locaux et par différents partenariats.</p>	<p>DATE DE PUBLICATION Février 2016</p> <p>LOCALISATION Yvelines (78)</p> <p>PUBLIC CIBLE Adolescents</p> <p>TYPE D'INTERVENTION Placement en établissement</p> <p>THÉMATIQUE SPÉCIFIQUE Accompagnement à l'autonomie</p>
--	--

PRÉSENTATION DE L'ACTION

INTITULÉ, ANCIENNETÉ ET LIEU D'IMPLANTATION

Le Village d'enfants SOS de Plaisir existe depuis 1987 mais la création de la Maison d'accueil des adolescents (MAA) est plus récente. Elle date de 2003. D'abord implantée au sein même du village SOS, la MAA a déménagé en 2006 dans une maison privative à l'extérieur du village.

INSTITUTION GESTIONNAIRE

SOS Village d'enfants de Plaisir
336 rue Jacques Tati, 78 370 Plaisir

PERSONNE À CONTACTER

Arnaud GALLAIS
Directeur du Village d'enfants SOS de Plaisir
Tél. : 01 30 79 67 67

ÉCHELLE DE L'ACTION (GÉOGRAPHIQUE, NOMBRE D'USAGERS CONCERNÉS)

L'échelle de l'action est à la fois départementale, nationale et internationale : nationale car le Village d'enfants SOS est rattaché à l'association SOS Villages d'Enfants France et internationale, car SOS Villages d'Enfants France est membre de la fédération SOS Kinderdorf International ; départementale, avec un accueil dans les Yvelines de 50 enfants au sein de 10 maisons familiales. Plus spécifiquement, la MAA a une capacité d'accueil de 6 places. 70 jeunes ont été accueillis, certains à plusieurs reprises, ce qui conduit à un total de 110 séjours.

CADRE JURIDIQUE

La MAA s'inscrit dans le cadre juridique du village d'enfant SOS qui fonctionne sous un agrément MECS de l'ASE. Elle est régie par une convention avec l'ASE.

FINANCEMENT

La première année d'activité, la MAA a été financée sur les fonds propres de l'association SOS Villages d'enfants. La seconde année, la MAA a été cofinancée par l'ASE et par l'association. Depuis la troisième année d'activité, la MAA est entièrement financée par l'ASE. Le prix de journée au Village d'enfants SOS de Plaisir est de 151 €.

ÉLABORATION DU PROJET

PERSONNE(S) OU INSTITUTION À L'INITIATIVE DU PROJET

Le directeur précédent Monsieur Pierre Danjou, qui a quitté ses fonctions en mars 2014, et l'équipe éducative de Village d'enfants SOS de Plaisir ont été à l'initiative du projet qui a vu le jour avec l'appui de l'association et du conseil départemental.

CRITÈRES AYANT MOTIVÉ LE PROJET

Deux éléments d'analyse ont présidé à la mise en place du projet.

L'équipe est tout d'abord partie du constat que la période de l'adolescence était une étape difficile qui pouvait mettre à mal les liens affectifs créés avec la mère SOS.

L'équipe s'interrogeait également sur le fait que les jeunes accueillis étaient peu préparés à la sortie et à la vie autonome avec des risques de rupture et d'isolement.

Le Village d'enfants SOS de Plaisir avait été interpellé par le département dans le cadre de la préparation du schéma de l'enfance sur le problème des ruptures de placement à l'adolescence et sur la nécessité de les prévenir en amont. Le projet repose sur l'idée de permettre, au moment de l'adolescence, un temps d'expérimentation de la séparation de la mère SOS pour favoriser le maintien de la relation dans la durée.

RÉFÉRENCES À UN PROJET DU MÊME TYPE

L'équipe s'appuie sur une réflexion menée par l'association notamment autour des expériences conduites par les associations européennes membres de la Fédération SOS Kinderdorf International mais une expérience précise similaire n'est pas spécifiée.

RÉFÉRENCES THÉORIQUES

L'équipe se réfère notamment à la psychanalyse et aux travaux de Myriam David sur l'adolescence sans qu'une référence théorique ne devienne prépondérante ou exclusive.

CARACTÉRISTIQUES DES JEUNES

La proposition de séjour à la Maison d'accueil des adolescents s'adresse principalement à des jeunes pris en charge au Village d'enfants SOS. Il est à noter que la MAA n'a pas pour visée d'être un lieu de passage systématique pour les enfants du Village d'enfants SOS de Plaisir même si dans les faits la majorité des plus de 13 ans ont connu un séjour à la MAA. Par ailleurs, l'équipe peut également accueillir

des jeunes issus de familles d'accueil du département. Les jeunes sont majoritairement âgés de 14 à 18 ans mais l'accueil peut être réalisé dès 11 ans.

MOYENS EN PERSONNELS, FINANCIERS, LOCAUX SOLLICITÉS OU ADAPTATION DES MOYENS EXISTANTS

La MAA se situe dans une maison autonome de 6 pièces à l'extérieur du Village d'enfants SOS.

L'équipe au service des adolescents se compose des personnes suivantes¹ :

- un coordinateur du pôle accès à l'autonomie ;
- deux éducatrices spécialisées ;
- une psychologue du Village d'enfants SOS
- une maîtresse de maison ;
- un veilleur de nuit ;
- une secrétaire du Village d'enfants SOS.

OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif principal du projet est d'aider les jeunes à s'autonomiser progressivement sur différents champs tout en maintenant les liens affectifs construits avec la mère SOS et avec leur fratrie. Ceci afin de préparer la sortie des jeunes et de favoriser le cas échéant leur passage du dispositif spécifique aux dispositifs de droit commun.

Secondairement, c'est aussi la pacification des liens entre les jeunes et les adultes assurant leur prise en charge (la mère SOS en particulier) et avec les enfants partageant leur quotidien, en particulier les membres de leur fratrie, qui est recherchée.

DATE DE DÉMARRAGE DE L'ACTION

Après un à deux ans de réflexion et d'échanges au sein de l'équipe du Village d'enfants SOS, avec l'association et les partenaires, la MAA a ouvert ses portes le 01 septembre 2003 avec le premier accueil.

1. Certains interviennent à temps plein, d'autres à temps partiel.

GRANDES ÉTAPES D'ÉVOLUTION CHRONOLOGIQUE

2003

Ouverture de la MAA, financée sur les fonds propres de SOS Villages d'Enfants

2004

Co-financement de la MAA entre l'ASE et SOS Villages d'Enfants

2005

Financement total de la MAA par l'ASE

2006

Déménagement dans une maison autonome à l'extérieur du village

2007

Évaluation interne du projet

2011

Évaluation externe

juillet 2014

Évaluation externe

septembre 2014

Création du pôle accès à l'autonomie au sein duquel la MAA fait partie

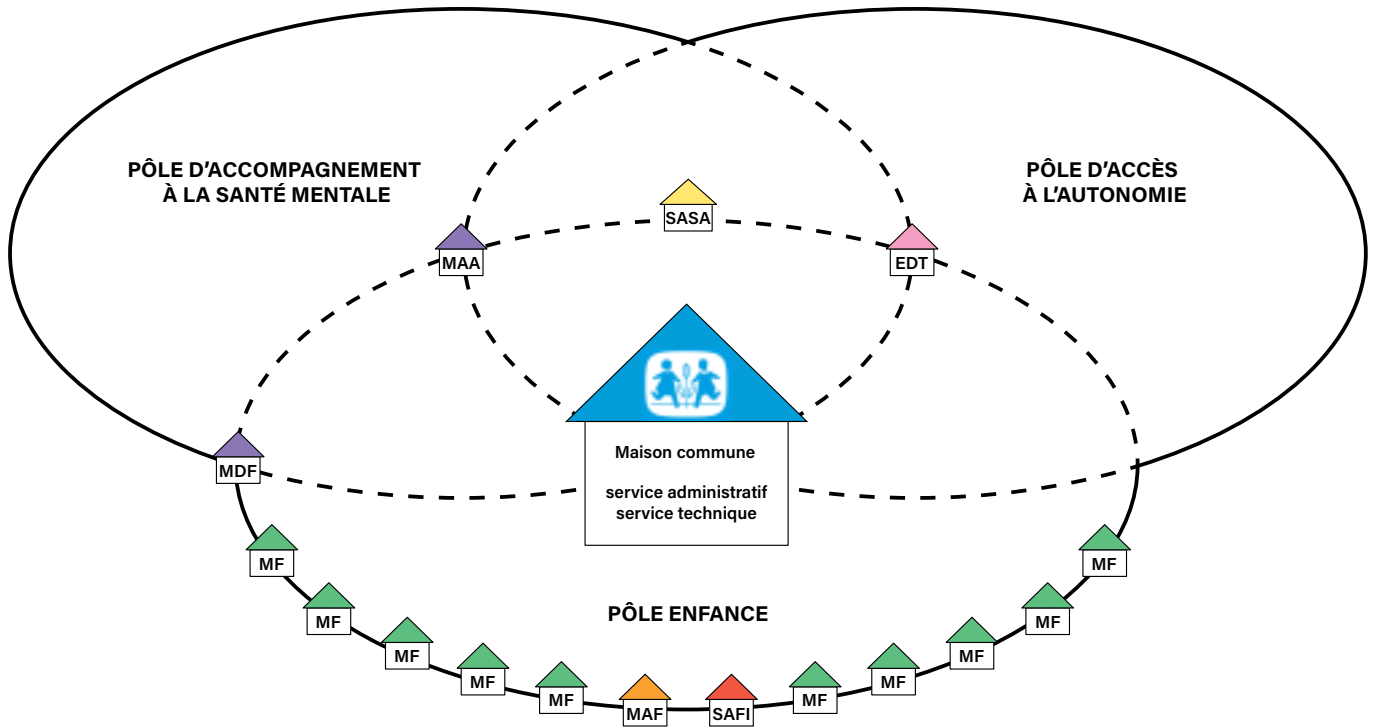
septembre 2014

Création du SASA (service d'accompagnement à la scolarité et à l'autonomie)

Schéma relatif à l'organisation politique du Village d'enfants SOS de Plaisir

MF : maison familiale; MAF : Maison d'Accueil Familiale; SAFI : Service d'accueil familial immédiat (en cours); MDF : Maison des familles; EDT : espace de transition (accueil des jeunes majeurs; SASA : Service d'accompagnement à la scolarité et à l'autonomie)

SCHÉMA RELATIF À L'ORGANISATION POLITIQUE DU VILLAGE D'ENFANTS SOS DE PLAISIR



MF : maison familiale

MAF : Maison d'Accueil Familiale

SAFI : Service d'accueil familial immédiat (en cours)

MDF : Maison des familles

EDT : espace de transition (accueil des jeunes majeurs)

SASA : Service d'accompagnement à la scolarité et à l'autonomie

DESCRIPTION DE L'ACTION À CE JOUR

DESCRIPTION DE L'ACTION EFFECTIVE

La MAA s'inscrit dans une politique globale du Village d'enfants SOS de Plaisir en direction de l'adolescence. Ainsi, une autre structure, la maison relais « 459 » héberge le pôle d'accès à l'autonomie avec des actions spécifiques (soutien scolaire, réunions d'échanges, temps d'autonomie...) et dispose de 3 chambres sur le mode de la colocation (chambres individuelles et espaces communs : cuisine, salle de bains, salon...) pour des jeunes en accès à l'autonomie.

Ces structures permettent une politique d'accès à l'autonomie souple et plurielle, avec des possibilités d'accueil trimestriel à la MAA, d'accueils temporaires en cas de crise pour une soirée ou deux jours maximum. Il s'agit de donner aux jeunes la possibilité de faire des expériences plurielles d'autonomie pour consolider les acquis de la prise en charge antérieure.

Pour chaque jeune accueilli à la MAA, un projet d'accueil individualisé est défini en articulation avec son projet d'accompagnement personnalisé au Village d'enfants SOS. Un premier bilan est réalisé au bout de six semaines puis le projet est réévalué régulièrement au cours de la prise en charge. Le partage de la vie quotidienne avec le jeune permet d'avoir une vision globale de ses difficultés, de ses capacités et d'adapter au mieux le projet d'accueil individualisé.

En prenant de la distance avec la prise en charge au sein du cadre familial (du Village d'enfants SOS ou de la famille d'accueil) et en détachant pour un temps l'affectif de l'éducatif, il s'agit de montrer ce dont le jeune est capable dans un autre contexte.

Différents aspects sont travaillés : l'autonomie pratique technique, l'autonomie affective, l'insertion professionnelle, le réseau social, la santé. Ces différents champs sont perçus comme reliés par des liens d'interaction et de synergie. Pour exemple, l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne est conçue de manière interdépendante de l'autonomie affective.

L'équipe met prioritairement l'accent sur la sociabilité, la création d'un réseau social, l'entretien des liens avec la

fratrie. Pour exemple, il est possible pour le jeune d'inviter un ami ou sa fratrie à un repas, préparé en autonomie. Si nécessaire, l'équipe impulse ces contacts pour montrer au jeune le plaisir qu'il peut prendre dans son apprentissage de l'autonomie. Plus spécifiquement dans le travail de la relation au sein de la fratrie, l'équipe s'appuie notamment sur l'apprentissage du jeu avec les jeunes enfants dans une relation d'échange et de réciprocité pour permettre à l'adolescent d'expérimenter de nouvelles modalités relationnelles (accompagnement, responsabilisation, transfert de compétences...) et le préparer à une parentalité à venir.

C'est également la scolarité et le projet de formation qui sont au cœur des préoccupations. À cette fin, un service d'accompagnement à la scolarité et à l'autonomie a été créé en septembre 2014. En 2016 il est composé de : 1 éducatrice scolaire, 1 éducatrice spécialisée, 1 animatrice, 1 garde relais, 2 services civique, 4 bénévoles dont 2 du Lions Club de Plaisir Grignon.

Un soutien scolaire est ainsi proposé aux jeunes. Les possibles formations et les horizons professionnels sont discutés avec le jeune. Notons qu'une bénévole du Lions Club, ancienne « chercheuse de tête », est chargée de préparer la posture des jeunes avant les oraux ou un entretien d'embauche. Des visites dans des établissements scolaires sont également organisées.

Tout ce qui pourra faciliter le projet d'insertion est favorisé avec notamment le passage du diplôme du BAFA, de l'AFPS. Dans cette même optique, la préparation et le financement du permis de conduire est travaillée (préparation par le jeune d'une demande à l'ASE qui peut en financer le tiers, réalisation de petits travaux pour constituer son apport personnel...).

La gestion du quotidien est aussi travaillée avec l'allocation d'un budget vêture, la préparation autonome de repas (au « 459 » ou à la MAA), la participation aux courses, le soin de la chambre. Après 17 ans est donnée la possibilité aux jeunes de passer un week-end en autonomie au sein du Village d'enfants SOS, quatre jours sur un temps de vacances et pour les jeunes majeurs de s'absenter pour la nuit.

Par ailleurs, l'équipe de la MAA s'appuie sur des partenariats pour accompagner les jeunes en ce qui concerne leur santé et la découverte de la sexualité, les jeunes sont encouragés à aller au planning familial et ont la possibilité de discuter de manière plus aisée de ces questions avec les éducatrices plutôt qu'avec leur mère SOS. Les jeunes reçoivent également une information de sensibilisation sur les drogues et les addictions.

La psychologue du Village d'enfants intervient dans l'accompagnement des jeunes, elle peut les conseiller et les orienter vers un projet de thérapie et assure la continuité de la prise en charge et des suivis du jeune.

L'ensemble du parcours est réinterrogé dans une analyse réflexive qui permettra au jeune de s'autoriser à partir. Les raisons du placement sont réexpliquées. L'incidence et les limites des liens à la famille sont travaillés.

Plus globalement, l'équipe cherche à apprendre aux jeunes à demander de l'aide quand ils en ont besoin, à argumenter un projet devant l'adulte, à faire valoir leurs droits. Il s'agit de montrer aux jeunes les avantages de l'autonomie pour les inciter à prendre leur envol.

Outils pédagogiques, éducatifs ou de soins utilisés

La MAA est conçue comme un outil souple et réactif au service de la politique des adolescents et des projets individuels des jeunes.

Elle est totalement intégrée à la vie du Village d'enfants SOS pour permettre une continuité et une cohérence du parcours des jeunes et des approches éducatives. Elle a développé ses propres outils : règlement de fonctionnement et projet d'accueil individualisé.

PROFESSIONNELS PARTICIPANT À L'ACTION (ET AUTRES SERVICES)

Participent à l'action, le coordinateur du pôle accès à l'autonomie, deux éducatrices spécialisées, une maîtresse de maison, un veilleur de nuit, la psychologue, une secrétaire. Les mères SOS sont également associées, en particulier par la pratique systématique des relais entre la MAA et maison familiale lors de chaque week-end et vacances scolaires.

Par ailleurs, plusieurs partenariats sont engagés :

- autour de la scolarité avec l'aide sociale à l'enfance (ASE), les structures et les associations locales (ex. : une action de prévention des violences est dispensée en partenariat avec l'école);
- autour de l'insertion professionnelle avec le Pôle Emploi et la mission locale;
- dans le cadre de l'ouverture sur l'extérieur avec des associations locales et le point ado;
- avec les structures de soins auprès des structures publiques ou auprès d'intervenants en libéral (thérapie, orthophonie, psychomotricité, interventions en situation de crise), avec le planning familial.

Le Village d'enfants SOS de Plaisir cherche à inscrire son action dans la communauté locale de vie et développe des partenariats avec des entreprises installées dans les environs. Le partenariat avec IKEA Plaisir est un bon exemple : rencontres sportives entre les salariés et les jeunes du Village d'enfants SOS, bons d'achat offerts aux jeunes pour faciliter leur emménagement autonome. IKEA Plaisir peut également être un terrain de stage et d'apprentissage pour les jeunes.

IMPLICATION DES PROFESSIONNELS

Les mêmes éducateurs sont présents à la MAA, à la maison 459 et dans le suivi des jeunes majeurs. Pour les éducateurs, partager le quotidien avec le jeune durant son accueil à la MAA permet de tisser des liens de confiance qui faciliteront l'accompagnement ultérieur dans le cadre du contrat jeune majeur.

TEMPS ET MODALITÉS DE RÉGULATION EN ÉQUIPE

Une fois par semaine, une réunion d'équipe est conduite, par le coordinateur du pôle accès à l'autonomie, à la MAA à laquelle participe la psychologue.

Une fois par mois, cette réunion est ouverte aux mères SOS et à l'ensemble des personnels du Village d'enfants SOS. Ces réunions ouvertes peuvent avoir un thème spécifique ou être laissées libres. Il s'agit d'apporter des éléments de réponses aux mères SOS sur le passage de l'adolescence mais également de garantir la cohérence des interventions et des règles entre la MAA et le Village d'enfants SOS. Par ailleurs, l'équipe de la MAA participe à toutes les réunions du Village d'enfants SOS.

MODALITÉS D'ENTRÉE DANS LE DISPOSITIF

L'admission à la MAA doit répondre à un projet personnalisé et s'inscrire dans un parcours continu du jeune vers l'autonomie sans que des critères spécifiques ne soient spécifiés. La MAA n'a pas vocation à être un centre de gestion des crises et des ruptures.

La demande d'admission peut être formulée par le jeune, la mère SOS ou l'équipe du Village d'enfants SOS. La situation est évaluée par l'équipe éducative en associant le jeune. La famille et l'ASE sont interpellées. La décision revient au directeur du Village d'enfants SOS. Le projet d'accueil individualisé du jeune est défini en équipe pluridisciplinaire. La mère SOS est associée à ce travail éducatif.

IMPLICATION DES USAGERS

Plusieurs modalités d'association de l'utilisateur, collectives ou individuelles, sont prévues.

Individuellement les jeunes participent aux réunions sur leur situation à partir de 15 ans.

Conformément à la loi du 2 janvier 2002, un groupe d'expression appelé EVCF (Espace village de concertation des jeunes) réunit l'ensemble des jeunes de plus de 11 ans une fois toutes les six semaines. Il est animé par le directeur, les jeunes ont la possibilité d'alimenter l'ordre du jour. Des décisions sont prises au sein de cet espace. Ainsi le règlement de fonctionnement a été entièrement réécrit en 2015. 2 jeunes sont élus délégués de l'EVCF. L'un d'entre eux siège au niveau national au sein de l'ENCJ (Espace national de concertation des jeunes), animé par le directeur général.

Ainsi chaque village est représenté au sein de cette instance. Les décisions prises peuvent modifier les pratiques des villages.

En 2016, un Espace village de concertation des familles (EVCF) verra le jour. 2 représentants des familles seront ainsi élus par leurs pairs. La mise en place de cette instance s'inscrit dans la continuité du travail élaboré avec les familles en 2015 lors de rencontres. Elle traduit une volonté du Village d'enfants SOS de Plaisir de désigner les familles des enfants accueillis en la qualité d'utilisateurs. L'accès à l'autonomie, la scolarité, etc. figurent parmi les thèmes traités.

AMPLITUDE D'OUVERTURE ET D'ACCUEIL DES USAGERS

La MAA est ouverte du lundi 9 h au vendredi 19 h sur le mode d'un internat de semaine pour les adolescents pris en charge. Pendant les week-ends et les vacances scolaires, les jeunes retournent au sein de leur maison d'accueil au Village d'enfants SOS.

MODALITÉS POUR FAIRE CONNAÎTRE LE DISPOSITIF PAR SON ENVIRONNEMENT

Au sein du Village d'enfants SOS, les jeunes ayant été accueillis à la MAA sont les mieux à même de parler du dispositif à leurs pairs. La maison « 459 » peut également être un point relais pour faire connaître le dispositif aux jeunes du Village d'enfants.

Par ailleurs, le Village d'enfants SOS ouvre ses activités sur l'extérieur (en participant à la semaine des métiers, à une formation avec l'école, ...) non seulement pour faire connaître le dispositif mais surtout pour faciliter le travail en réseau et l'ouverture des jeunes sur l'extérieur.

PLACE DE L'ACTION PAR RAPPORT AU SYSTÈME DANS LEQUEL ELLE S'INSÈRE

La MAA répond à une préoccupation de soutien de l'autonomie des jeunes, inscrite dans le schéma départemental des Yvelines. Elle peut constituer un pôle ressource pour le département.

RÉAMÉNAGEMENT OU ÉVOLUTION DU PROJET

Principalement conçue pour les jeunes du Village d'enfants SOS, la MAA peut accueillir des adolescents issus de familles d'accueil du département.

AUTRE PROJET ACTUEL

L'association s'intéresse également à la question de l'accès à l'autonomie et au suivi des jeunes une fois sortis du dispositif.

REGARD DES ACTEURS SUR LE PROJET

(REGARD CRITIQUE, ENTRAVES OU FREINS
AU DÉVELOPPEMENT, LIMITES DE L'ACTION...)

La fin de l'accompagnement administratif à 21 ans peut constituer un frein dans le suivi des jeunes notamment pour ceux engagés dans un projet de formation.

L'accompagnement psychologique des jeunes pourrait être renforcé par l'intervention d'un psychologue extérieur. Dans le partenariat avec l'ASE, une plus grande attention pourrait être portée à la restitution du passage à la MAA et au travail commun dans la préparation des accueils et des départs de la MAA.

Piste en vue d'une évaluation

Il pourrait être intéressant de recueillir le point de vue des adolescents concernés sur le dispositif.

ÉLÉMENTS RELATIFS À L'ÉVALUATION

L'ACTION A-T-ELLE FAIT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION ?

L'action a fait l'objet d'une évaluation interne en 2007 et 2012 et d'une évaluation externe en 2014.

Auteur

SOS Villages d'Enfants
Sylvie Delcroix, Conseillère technique, et Arnaud Gallais, Directeur

Méthode d'évaluation mise en œuvre

- analyse de dossiers
- analyse de situations
- enquêtes par questionnaires auprès des mères SOS, de l'ensemble du personnel du Village d'enfants SOS et des partenaires de l'ASE.

Effets observés

Plusieurs observations peuvent être tirées de l'évaluation :

- La MAA a permis d'éviter les fugues et les orientations en urgence en préparant les réorientations.
- Les perceptions des mères SOS et de l'ensemble du personnel ainsi que des partenaires sur le dispositif sont très positives.

Conclusions, perspectives dégagées

La souplesse, la réactivité et l'intégration du dispositif au sein d'une politique globale des adolescents ont assuré son succès.

Points de vigilance

Dans l'évaluation, il est recommandé de travailler les outils de suivi avec un recueil systématisé d'informations et une articulation avec la gestion des dossiers du Village d'enfants SOS.

MODALITÉS D'ANALYSE DE LA STRUCTURE

Fiche effectuée le : 25/02/09

À partir de :

- visite sur site par deux membres de l'ONED/ONPE et rencontre de l'équipe ;
- synthèse du bilan après trois ans de fonctionnement, SOS Villages d'Enfants, janvier 2008.

Mise à jour : 13/02/2016

À partir de : rapport d'activité, réécriture du projet d'établissement.